

Autres dénominations :

Présentation du métier

Le / La psychologue écoute, accompagne et aide les personnes qui présentent des troubles moraux ou psychiques, ponctuels ou chroniques.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un Bac + 5 en psychologie (Master en psychologie clinique et pathologique, en neuropsychologie, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, ...) ou avec le Diplôme d'Etat de Psychologue Scolaire - DEPS.

Les psychologues et les psychothérapeutes doivent être inscrits sur un registre national.

Compétences professionnelles

- Caractéristiques socio-culturelles des publics
- Cerner l'environnement familial, social de la personne et identifier la nature des difficultés (troubles fonctionnels, de personnalité, de l'apprentissage)
- Collaborer avec l'ensemble des intervenants à la réalisation d'un objectif commun
- Déterminer le besoin en accompagnement psychologique, arrêter les modalités avec la personne ou l'orienter vers médecin, service social, personnel paramédical
- Informer sur les possibilités d'interventions psychologiques et les démarches associées
- Interprétation de production écrite (dessin, conte, ...)
- Neurophysiologie
- Procéder aux tests psychologiques, évaluer le profil de la personne et établir le bilan psychologique
- Psychopédagogie
- Réaliser un accompagnement psychologique
- Rédiger une note, un compte-rendu
- Technique d'écoute active et de relation à la personne
- Techniques de communication
- Techniques de relaxation
- Théories psychanalytiques

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Prendre des initiatives et être force de propositions
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K1104 - Psychologie](#).